

SOMMAIRE

Introduction	3
Espace et population	4
Un cadre de vie agréable	4
<i>Une situation géographique attractive</i>	4
<i>Une ville à la campagne</i>	4
Une commune à une étape clé de sa dynamique démographique.....	5
<i>Une forte croissance démographique qui se ralentit aujourd'hui</i>	5
<i>L'amorce d'une évolution sociologique ?</i>	6
<i>Un potentiel de mixité sociale</i>	7
Un espace déjà très « consommé »	8
<i>Un habitat individuel omniprésent</i>	9
<i>Des risques naturels qui limitent l'extension de l'urbanisation</i>	11
<i>Des marges de manœuvre réduites dans l'occupation du territoire</i>	11
Environnement	12
Un site à forte valeur écologique et paysagère	12
Un espace forestier important	12
<i>Une réflexion nécessaire sur la gestion de la forêt</i>	14
Un potentiel agricole inexploité.....	14
Une dépendance pour l'eau et l'énergie.....	15
<i>eau</i> 15	
<i>Energie</i>	15
Déchets, bruits et nuisances	15
<i>Une gestion des déchets déjà efficace</i>	15
<i>Assainissement et pollutions ponctuelles</i>	16
<i>Bruit</i> 16	
Economie et déplacements	17
Des habitants qui travaillent essentiellement à l'extérieur	17
<i>Une commune à fonction surtout résidentielle</i>	17
<i>Une activité économique dominée par les petites entreprises</i>	18
<i>Une offre commerciale satisfaisante pour les besoins de base</i>	18
<i>Un taux de chômage inférieur à la moyenne</i>	18
Déplacements : une prépondérance de la voiture	19
<i>Une insuffisance de l'offre de transports en commun</i>	19
<i>Une desserte qui favorise l'usage de la voiture</i>	19
<i>Des modes de déplacement doux encore peu présents</i>	22
<i>Un plan de circulation automobile à réinventer</i>	22
<i>LES ORIENTATIONS DU PDU</i>	22
Vie sociale et culturelle	24

<i>Une identité communale à entretenir</i>	<i>24</i>
<i>Fonctionnement et disponibilité des services urbains.....</i>	<i>24</i>
<i>Sociabilité</i>	<i>24</i>
<i>Une forte dynamique culturelle</i>	<i>24</i>
<i>Solidarités.....</i>	<i>25</i>
<i>Des espaces de vie à développer</i>	<i>26</i>
Les enjeux de la commune.....	27

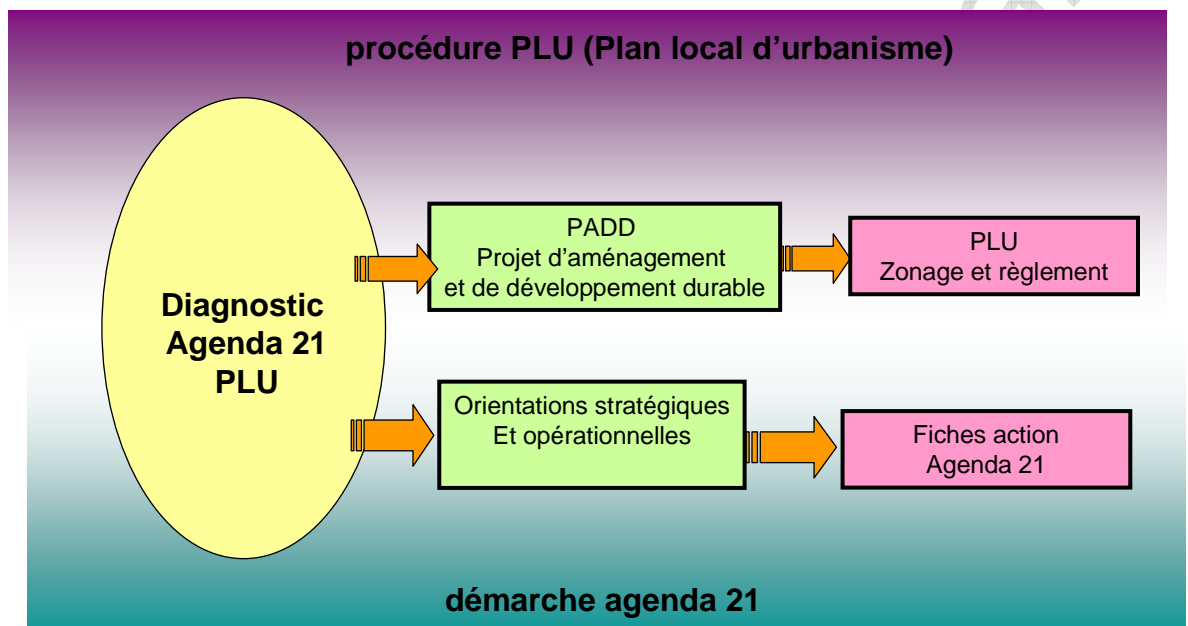
Document de travail

INTRODUCTION

La commune de Simiane-Collongue a décidé de lancer conjointement l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21.

Les deux démarches ont été confiées au même bureau d'étude pour permettre leur enrichissement réciproque.

Le diagnostic « agenda 21 » a été élaboré avec une participation étroite des habitants au cours de 6 ateliers thématiques conduits à l'automne 2009.



Il a permis d'enrichir le diagnostic « formel » du PLU, conforme aux textes (diagnostic territorial et état initial de l'environnement), en élargissant les thèmes abordés et en sollicitant davantage les ressentis et les attentes de la population.

Le présent rapport propose une synthèse de ce diagnostic commun aux deux démarches.

ESPACE ET POPULATION

UN CADRE DE VIE AGREABLE

Simiane-Collongue présente en premier lieu un cadre de vie exceptionnel : « une ville à la campagne », la qualité d'un environnement et d'un village provençaux allée à la proximité des services de grandes métropoles urbaines.

Cette forte attractivité de la commune peut paradoxalement inquiéter : ce cadre de vie exceptionnel attire de nouvelles populations, et un des enjeux de la commune sera de marier le développement démographique avec la préservation de l'identité communale.

UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE ATTRACTIVE

Limitrophe du territoire de la commune de Marseille au sud, la commune fait partie de la Communauté du Pays d'Aix (CPA).

La CPA est à l'intersection de plusieurs territoires de référence (Marseille, Etang de Berre, Luberon) et se localise dans une position de carrefour privilégié au niveau des axes routiers, à un quart d'heures d'Aix-en-Provence, de Marseille et de l'aéroport de Marignane.

Elle se positionne parmi les territoires les plus dynamiques de la région PACA.

Simiane est bien desservie par un réseau routier dense (autoroute, voie expresse) et une ligne SNCF récemment rénovée.

UNE VILLE A LA CAMPAGNE

Simiane-Collongue dispose d'un caractère paysager très particulier: une plaine très humanisée largement encadrée de massifs boisés.

Simiane offre ainsi un compromis : possibilité de vivre en campagne ou en ville. Le cadre de vie y est perçu unanimement comme meilleur que celui de beaucoup d'autres communes de l'agglomération.

La Chaîne de l'Etoile, vaste espace forestier qui occupe toute la partie sud de la commune, apparaît comme le « poumon vert » de la commune.

Ce massif boisé a été certes mordu à la marge par l'habitat diffus, et des lignes à haute tension y apparaissent comme des balafres.

Mais ce site reste un milieu à forte valeur paysagère et environnementale, à proximité immédiate d'une agglomération de plus d'un million d'habitants.

UNE COMMUNE A UNE ETAPE CLE DE SA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

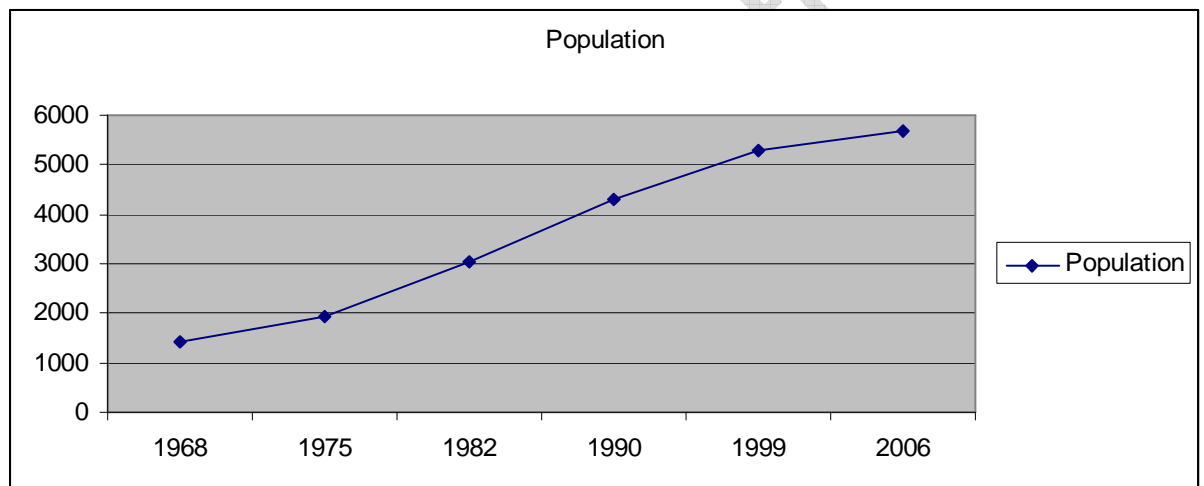
La forte croissance des années 1980-1990 s'est atténuée aujourd'hui, en raison de la raréfaction du foncier disponible.

La plus grande stabilité de la population conduit à un certain vieillissement.

Et si la structure sociale de la commune reste très équilibrée, on devine un lent mouvement vers une population plus aisée (retraités, niveaux de formation supérieurs).

UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI SE RALENTIT AUJOURD'HUI

La population de la commune était de **5272 au recensement de 1999**. Aujourd'hui la commune compte **5697 habitants** selon le recensement complémentaire de 2009 soit une légère évolution. Simiane-Collongue présente un **taux de croissance élevé**. Cet essor démographique est avant tout lié à **l'arrivée de nouvelles populations**. L'influence des grandes villes voisines se fait nettement sentir.



- ❖ **1968 à 1975** : évolution modérée de la population ;
- ❖ **1975 à 1999** : croissance périurbaine, augmentation rapide de la population et croissance soutenue relayée par une croissance urbaine parallèle
- ❖ **1990-2006** : la population continue d'augmenter mais à un rythme moins soutenu.
- ❖ **Aujourd'hui** : phase de stabilisation face aux capacités foncières qui s'amenuisent et à la volonté des élus de préserver le cadre de vie de leur commune. Cette phase est une conséquence des révisions précédentes du POS qui émettent la volonté de maîtrise de la croissance. Une structure de la population bien équilibrée.

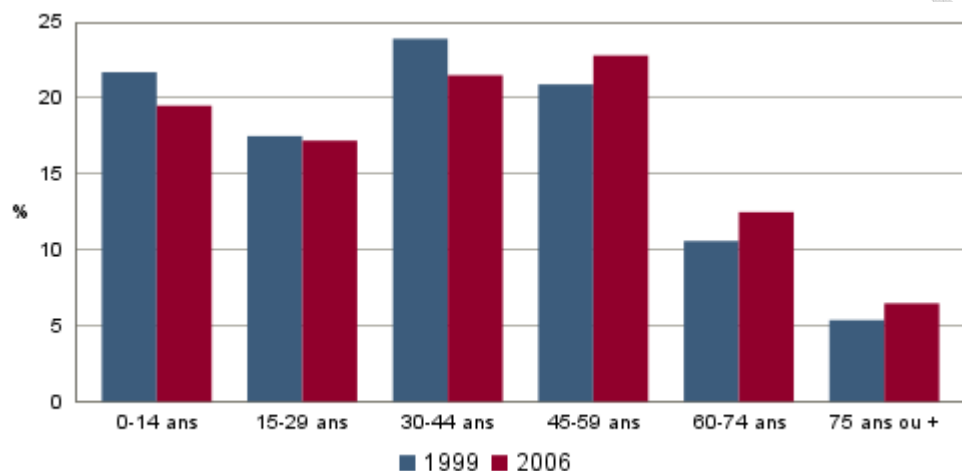
L'AMORCE D'UNE EVOLUTION SOCIOLOGIQUE ?

Malgré un solde naturel déficitaire, la population de Simiane est plus jeune que la moyenne de la région.

Le nombre d'enfants est encore important par rapport aux nombre de personnes âgées de plus de 75 ans.

Toutefois, les dernières années ont vu un certain vieillissement de la population.

27% de la population avait moins de 20 ans en 2006 et environ 18% de la population a + de 60 ans. Cette distribution s'est inversée depuis 1999 : la proportion des moins de 20 ans a baissé, tandis que celle des plus de 60 ans a augmenté.



Répartition de la population par tranches d'âge
(Source INSEE)

Il semble que la qualité du cadre de vie et la faible disponibilité foncière limitent le renouvellement de la population.

La génération des arrivées massives des années 1980-1990, population active assez jeune avec des enfants en bas âge lorsqu'elle est arrivée, vieillit en partie sur place sans que le renouvellement permette de conserver la même structure d'âge.

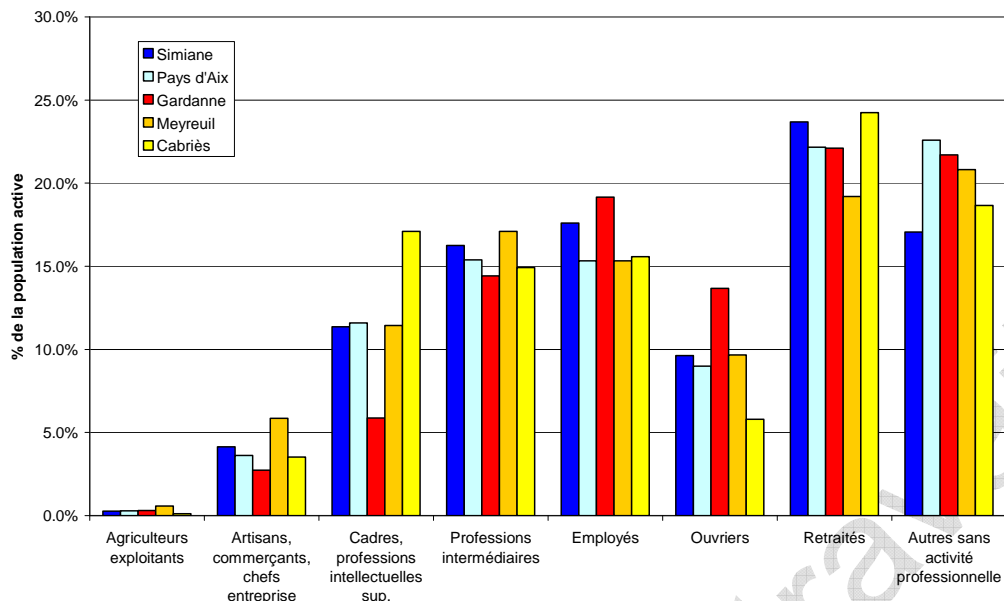
En 2006, 57% de la population occupait son logement depuis plus de 10 ans (45% dans l'ensemble de la CPA). 77% des résidents sont propriétaires.

La commune de Simiane présente une structure socioprofessionnelle qui reste assez équilibrée.

La proportion des cadres et assimilés a augmenté depuis 1999, mais celle des « employés » aussi, tandis que la part des professions intermédiaires et des ouvriers a régressé.

Au total, la commune présente une composition assez moyenne dans la communauté du Pays d'Aix. Les CSMP supérieures sont certes davantage représentées qu'à Marseille ou à Gardanne, mais la composition est nettement moins déséquilibrée que dans d'autres communes réputées « agréables » du pays d'Aix (Cabriès, Le Tholonet).

Répartition socio-professionnelle



Répartition par catégories socio-professionnelles
 Comparaison avec la communauté d'agglomération et des communes voisines
 (Source INSEE)

Les catégories à plus fort pouvoir d'achat (cadres, retraités) tendent cependant à voir leur proportion augmenter.

La part des cadres supérieurs est passée de 9 à 11% entre 1999 et 2006, celle des retraités de 19 à 24%.

UN POTENTIEL DE MIXITE SOCIALE

Un sentiment fort qui ressort des ateliers Agenda 21 est la possibilité de développer sur Simiane une certaine mixité sociale.

DES ATOUTS POUR UNE MIXITE SOCIALE

La taille de la commune favorise le lien social ainsi que la proximité sociale et le rapprochement des habitants.

La composition socioprofessionnelle de la population, encore assez équilibrée, peut constituer un atout pour une certaine ouverture de la commune à de nouvelles populations pas particulièrement favorisées.

La proximité de Gardanne, le souvenir d'une activité liée à la mine il y a quelques décennies encore, explique également un discours d'ouverture lors des ateliers.

La prédominance d'un habitat individuel à fort taux de propriétaires limite toutefois la mise en œuvre d'une démarche active de diversification.

Les Simianais sont conscients de la qualité de leur cadre de vie, et restent tacitement favorables à un statu quo dans le mode d'habitat et la typologie sociologique de la population.

UNE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET INTERMEDIAIRES INSUFFISANTE

Face à l'attractivité de la commune, de son contexte intercommunal, de son cadre de vie, mais aussi face à l'amenuisement de la ressource foncière, la montée des prix du logement sur le territoire communal se fait sentir.

Les acteurs les plus touchés par ce phénomène sont les ménages à faible ressources, les primo-accédants (bloqués dans leur projet ou obligés de s'éloigner), les bailleurs sociaux (mobilité moindre des occupants, disponibilité insuffisante des logements).

Ce phénomène de croissance des prix associés au remplissage diffus des zones NB fait porter un risque majeur de blocage avec, pour effet induit, une accélération de la crise du logement dont les conséquences concernent d'abord les publics les plus défavorisés, les familles à revenu modeste pour aller jusqu'aux revenus intermédiaires.

Le maillon faible de la production de logements reste le logement intermédiaire et l'accession à la propriété. De fait, ce volet est l'objectif prioritaire du PLH.

La part des logements sociaux sur le territoire reste très faible.

Avec 113 logements sociaux, les logements sociaux représentent environ 5% du parc de logements, loin du minimum de 20% imposé par la loi SRU.

Le parc actuel offre une bonne qualité de vie et s'insère bien dans le village.

La commune doit donc construire encore 290 logements sociaux pour être respectueuse de la loi.

Aujourd'hui, la création de 58 logements locatifs sociaux est lancée (projet Bédouffe).

Le PLH prévoit un objectif triennal de production de 15% soit 45 logements.

Le faible taux de logements sociaux ne permet pas aux ménages ayant des revenus modestes de s'installer sur la commune.

On relève également un déficit de logements intermédiaires pour l'accession à la propriété pour ceux qui ne sont pas concernés par les logements sociaux mais qui n'ont pas forcément les revenus pour acquérir un terrain et une maison individuelle.

Il existe des jeunes souhaitant s'installer sur le territoire Simianais mais face aux prix du foncier, ils y renoncent. L'enjeu est ici de développer une offre de logements accessible pour ces jeunes en demande. Cette problématique est centrale dans le PLH intercommunal puisque depuis 2002, la CPA dispose d'un dispositif d'intervention sur le surcoût foncier, pour favoriser la production de logements à loyers maîtrisés.

Les ateliers ont souligné également la difficulté à trouver un logement pour les personnes âgées.

UN ESPACE DEJA TRES « CONSOMME »

Trois logiques de répartition de la population se dessinent sur le territoire :

- ❖ un centre bourg compact qui s'est développé le long des routes
- ❖ une zone de lotissements et d'équipements qui s'étale de ce centre vers la RD6

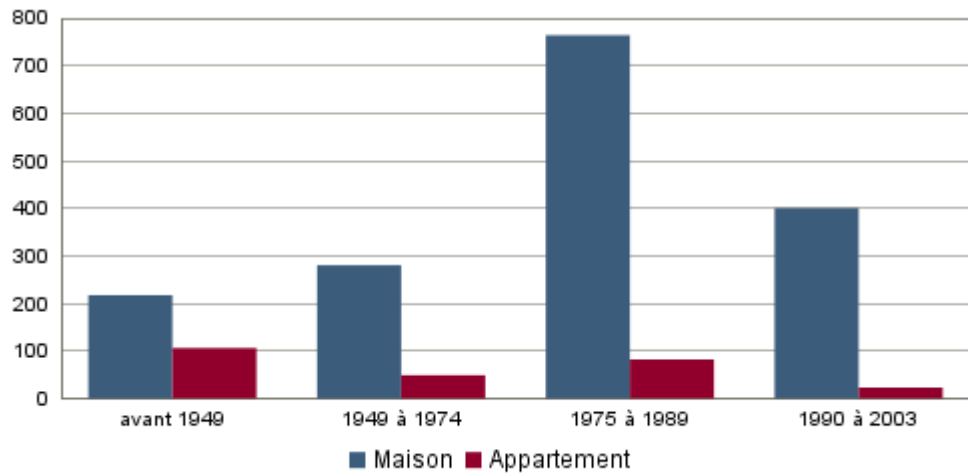
- ❖ un habitat individuel en marge de ces espaces au Sud et à l'Est de la commune

UN HABITAT INDIVIDUEL OMNIPRESENT

L'habitat individuel rassemble 83% des logements et 80% de la population.

En 2004, l'urbanisation communale comprenait ainsi 1800 logements répartis en trois quartiers :

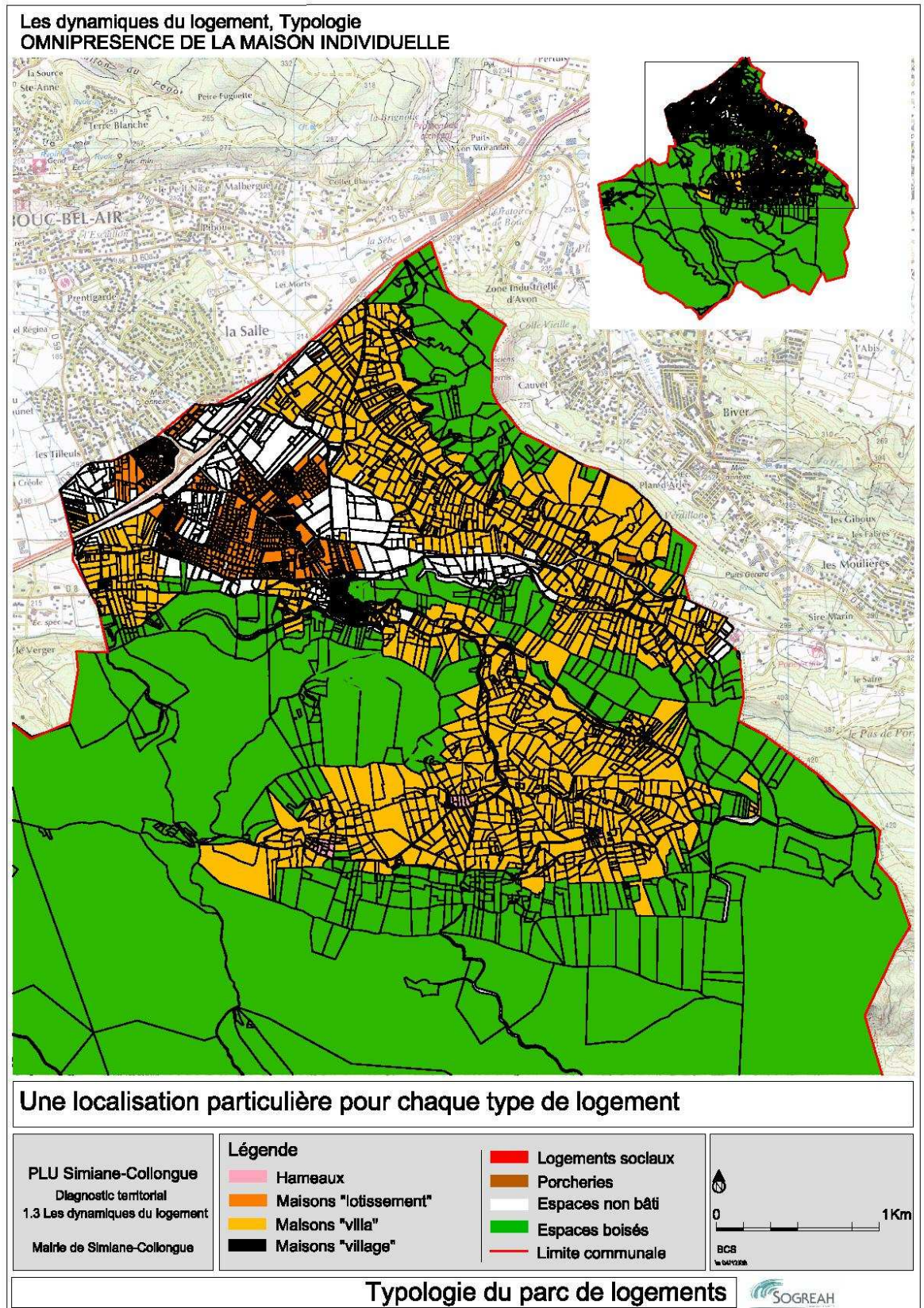
- ❖ 300 immeubles et maisons au village regroupant 350 logements et 1000 personnes ;
- ❖ 850 logements type villas formant la zone agglomérée et regroupant 2400 personnes ;
- ❖ 650 maisons individuelles diffuses dans la campagne regroupant 1600 personnes.



Répartition des logements par type et date de construction

Cette prédominance de l'habitat individuel, le plus souvent diffus, caractérise un certain choix de vie : « ceux qui ont choisi Simiane pour y vivre, c'est pour la tranquillité de la commune, la possibilité d'avoir de grands terrains autour de leur propriété ».

Il en résulte un mitage important de l'espace par cet habitat diffus.



DES RISQUES NATURELS QUI LIMITENT L'EXTENSION DE L'URBANISATION

La commune est soumise à plusieurs risques naturels : feux de forêt, inondation, mouvements de terrain.

Les risques technologiques sont plus circonscrits : deux canalisations d'hydrocarbure traversent la commune. Il n'y a pas de site type SEVESO sur la commune.

UN RISQUE INCENDIE DE FORET TRES FORT EN RAISON DE L'EXTENSION DE LA FORET ET LA DISPERSION DE L'HABITAT

Le mitage urbain crée un risque humain important.

Un PIDAF (Plan Interdépartemental d'Aménagement Forestier) oriente les décisions de création de pistes DFCl (défense des forêts contre les incendies), de débroussailler, de créer des barrières coupes feux, de replanter des essences moins soumise au risque incendie.

Un des enjeux majeurs est l'évacuation des hauts quartiers en cas d'incendie : une nouvelle voie de secours a été ouverte, mais les risques d'engorgement demeurent.

UN RISQUE D'INONDATION AU CŒUR DE LA ZONE URBAINE

Deux secteurs sont plus particulièrement concernés :

- ❖ le centre du village ancien peut être inondé par des écoulements torrentiels en cas de débordement du vallon des Mourgues ;
- ❖ le vallon de Babol est largement inondable, notamment au-dessous du collège (quartier des Migraniers).

DES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN LIMITES

Le secteur de St-Germain présente des risques de retrait – gonflement des argiles qui a conduit par le passé à plusieurs déclarations de catastrophes naturelles.

Des risques d'effondrement sur d'anciennes carrières de gypse sont ponctuellement identifiés.

DES MARGES DE MANŒUVRE REDUITES DANS L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'espace disponible pour une extension de l'urbanisation est aujourd'hui assez réduit.

Entre l'étendue des zones boisées considérée comme intouchables, l'extension actuelle de l'urbanisation, le développement des zones d'habitat diffus difficiles à densifier, la volonté de préservation de terres agricoles, la prise en compte des zones inondables et la nécessité d'un développement des zones d'activité, les marges de manœuvre apparaissent assez réduites.

Il sera nécessaire de s'interroger sur une mixité logement / entreprises dans les zones d'activités, et sur la pertinence de conserver toutes les zones potentiellement agricoles.

Il s'ensuit une forte spéculation foncière qui est un frein aujourd'hui à l'installation de ménages aux revenus modestes ou intermédiaires.

ENVIRONNEMENT

Des ressources naturelles peu valorisées

UN SITE A FORTE VALEUR ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

La qualité écologique du massif de l'Etoile a conduit à son inscription au titre du réseau Natura 2000.

Il présente une diversité de milieux qui constituent autant d'enjeux :

- ❖ des zones rupestres et de crêtes en très bon état, à protéger d'une fermeture du milieu ainsi que d'une fréquentation trop importante. La fréquentation touristique et de loisirs devra être maîtrisée ;
- ❖ des milieux ouverts qui requièrent des mesures de maintien, voire de restauration, par des actions de débroussaillage, des coupes et du brûlage dirigé, ainsi que par du pastoralisme ;
- ❖ des habitats forestiers à maintenir en favorisant le développement de peuplements forestiers matures et la conservation de la forêt galerie.

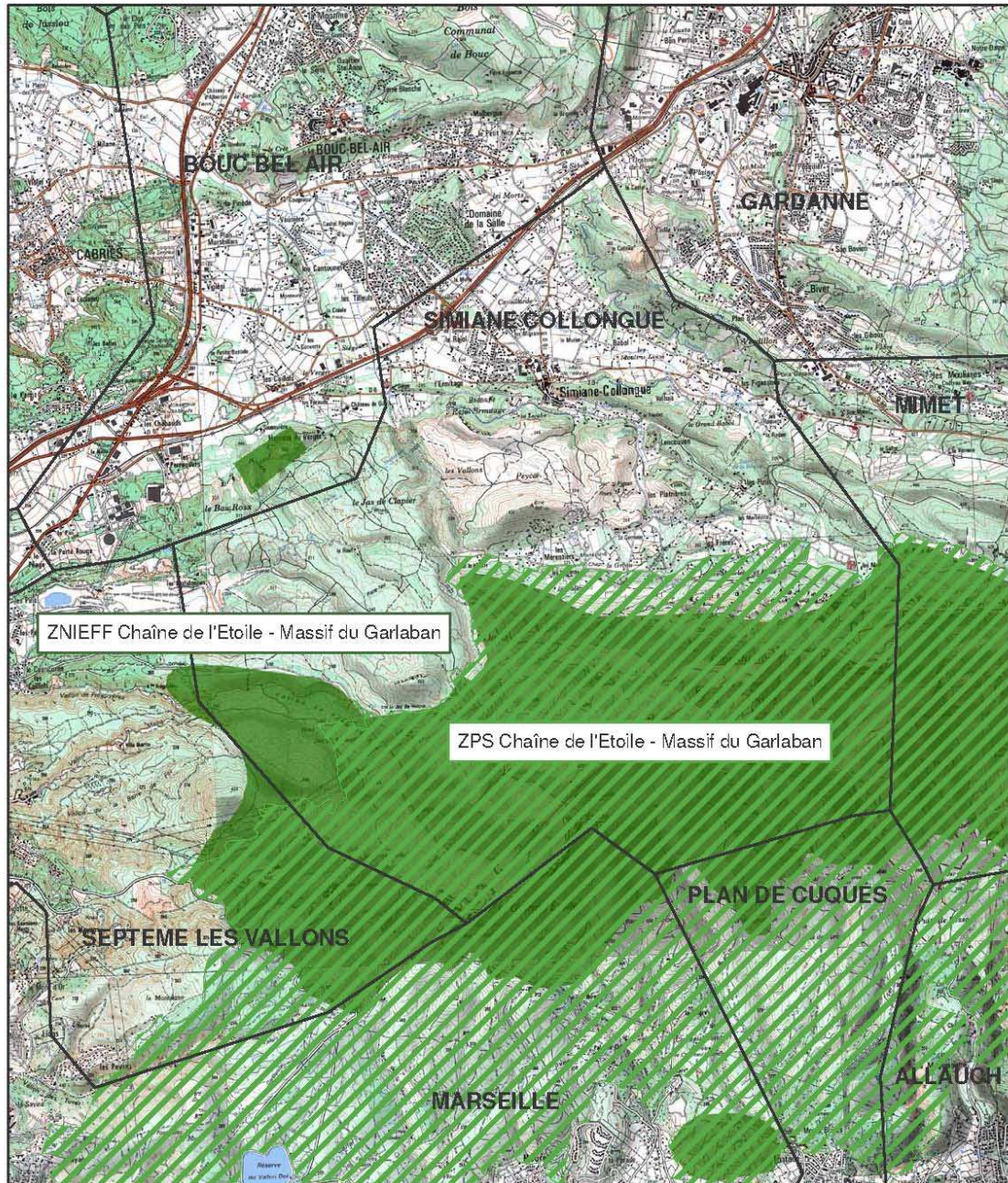
UN ESPACE FORESTIER IMPORTANT





80% du territoire communal est constitué de forêt.

Cet espace constitue un espace naturel de loisirs.

Milieux naturels

ZNIEFF et sites Natura 2000



PLU de Simiane Collongue	Légende  Natura 2000 - SIC  ZNIEFF de type II	 0 1 000 Mètres	
--------------------------------	--	--	---

Mais les conditions d'entretien et de gestion de cet espace posent question :

- ❖ l'entretien apparaît actuellement insuffisant ;

- ❖ le risque d'incendie reste un enjeu majeur pour la commune, une vaste zone d'habitat diffus au sud du village étant particulièrement exposée (route de St-Germain) ;
- ❖ la valorisation économique de la forêt (filière bois – énergie) peut être considérée comme une voie pour un entretien durable, mais la compatibilité avec les enjeux écologiques devra être précisée ;
- ❖ les conditions de fréquentation et d'exploitation du massif peuvent conduire à des dissensions (partage de l'espace chasse / motos / promeneurs ; maîtrise de la fréquentation pour la préservation des milieux ; entretien des pare-feux ; ouverture de pistes DFCI (défense des forêts contre les incendies) et limitation de leur accessibilité).

UNE REFLEXION NECESSAIRE SUR LA GESTION DE LA FORET

La gestion de la forêt du massif de l'Etoile demande de trouver des équilibres subtils entre les différents enjeux, parfois contradictoires :

- ❖ préservation de la qualité des milieux naturels, qui n'est pas incompatible avec une gestion adaptée de la forêt ;
- ❖ amélioration de l'entretien vis-à-vis des risques d'incendie ;
- ❖ réflexion sur le développement d'une exploitation pour alimenter une filière énergie – bois ;
- ❖ développement d'un réseau d'exploitation et d'entretien, encore faible ;
- ❖ développement de la fonction touristique ;
- ❖ maîtrise de la fréquentation.

UN POTENTIEL AGRICOLE INEXPLOITE

L'activité agricole est inexistante sur la commune.

Le Plan d'Occupation des Sols actuel ne comprend aucune zone agricole NC.

On recense 12 personnes relevant de la catégorie « agriculteurs » en 2006. Mais il n'y a presque plus d'exploitants effectifs.

Pourtant, l'agriculture dispose d'atouts indéniables.

Simiane dispose de 2 AOC : vigne (coteaux de Provence) et oignons (cébettes).

La plaine de Simiane est desservie par un réseau d'irrigation agricole sous pression géré par la Société du Canal de Provence (SCP), à partir des eaux du Verdon.

Les réflexions peuvent s'orienter vers la satisfaction d'une demande d'agriculture de proximité.

Le système des AMAP correspond à une demande croissante sur la commune. La piste des jardins ouvriers est également proposée.

Un partenariat avec le lycée agricole de Gardanne est une piste évoquée.

Toutefois, le mitage de la plaine rend difficile l'exploitation des terres.

Des agriculteurs extérieurs à la commune ne trouvent pas de terres à exploiter.

Des parcelles pourraient être dédiées à l'agriculture mais leur superficie est trop faible. Pour avoir une exploitation agricole, il faut un minimum d'hectares exploitables, or le mitage urbain a réduit considérablement la superficie des zones d'un seul tenant.

La chambre d'agriculture ne place pas Simiane dans ses priorités de redéploiement de l'agriculture : le morcellement de l'espace, la concurrence des zones d'activités et de l'urbanisation semblent limiter le potentiel réel de redéploiement de l'agriculture dans la plaine.

Restent peut-être les zones inondables qui pourraient être consacrées à l'agriculture.

Une restauration de cultures dans le massif boisé pourrait être envisagée pour contribuer à la lutte contre les risques d'incendies.

UNE DEPENDANCE POUR L'EAU ET L'ENERGIE

EAU

Simiane est alimentée par le Canal de Provence, qui lui assure une ressource abondante de qualité.

Les ressources locales ne sont plus exploitées. Elles méritent toutefois une réflexion pour assurer leur protection, voire leur valorisation, dans un but de préservation de leur potentiel, de valorisation des ressources locales et de diversification de l'alimentation.

Le devenir des anciennes galeries de mine interroge à la fois sur les risques liés à la remontée du niveau d'eau et sur le potentiel qu'elles constituent.

ENERGIE

Malgré le climat propice, les énergies solaires sont très peu développées.

Le commune de Simiane est lauréate du programme AGIR (Action Globale Innovante pour la Région) pour l'Energie.

Le programme, en cours de finalisation, comprendra des mesures sur l'éclairage public et des actions sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

DECHETS, BRUITS ET NUISANCES

UNE GESTION DES DECHETS DEJA EFFICACE

La gestion des déchets est une compétence de la communauté d'agglomération.

Le dispositif de recyclage est déjà bien développé.

Quelques besoins complémentaires ont été identifiés :

- ❖ lieu de compostage et de traitement des déchets verts sur la commune ;
- ❖ contribuer à une meilleure éducation des citoyens au tri sélectif ;
- ❖ outil privilégié de sensibilisation et d'éducation (le collège de Simiane a été retenu comme collège pilote pour composter tous les déchets de la cantine).

ASSAINISSEMENT ET POLLUTIONS PONCTUELLES

- ❖ rejets bruts d'eaux usées dans les vallats ;

BRUIT

- ❖ bruit le long de la RD 6 ;

ECONOMIE ET DEPLACEMENTS

DES HABITANTS QUI TRAVAILLENT ESSENTIELLEMENT A L'EXTERIEUR

UNE COMMUNE A FONCTION SURTOUT RESIDENTIELLE

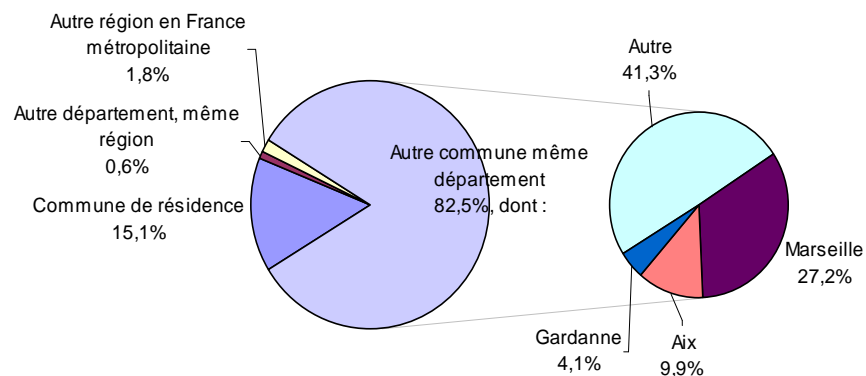
Avec près de 85% de la population qui travaille hors de la commune, Simiane fait figure de commune à fonction surtout résidentielle.

Simiane est située dans un contexte économique très actif (Marseille, Aix-en-Provence, Plan de Campagne, Gardanne, Bouc Bel Air voire Rousset) qui donne à Simiane un rôle principalement résidentiel.

Il y a relativement peu d'emplois sur la commune. L'essentiel est constitué par les services (publics ou privés) nécessaires à la vie quotidienne des habitants (services municipaux, commerces, services de proximité, ...).

On notera toutefois que le taux d'emploi à l'extérieur est resté stable entre 1999 et 2006.

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS
AYANT UN EMPLOI ET QUI RESIDENT A SIMIANE COLLONGUE



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales et PDU de la CPA

UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DOMINEE PAR LES PETITES ENTREPRISES

La commune compte environ 200 établissements dont une dizaine seulement de plus de 10 salariés (120 ne comptent qu'un salarié).

La commune dispose de zones d'activité, dont la signalétique et l'accessibilité méritent d'être améliorées : ZA des Fresnes, et ZA du Safre en cours de développement. La commune est capable d'accueillir de nouvelles activités.

Le tissu de micro-entreprises connaît une certaine dynamique, et la zone d'activités des Fresnes, qui accueille une vingtaine d'entreprises, peut être assimilée à une pépinière d'entreprises.

L'insuffisance de l'offre d'internet haut débit est perçue comme une limite au télétravail, qui peut favoriser l'emploi local

L'environnement forestier pourrait permettre un développement économique cohérent avec la préservation de l'environnement (filiale bois – énergie favorisant l'entretien vis-à-vis du risque incendie).

UNE OFFRE COMMERCIALE SATISFAISANTE POUR LES BESOINS DE BASE

Simiane dispose des commerces de proximité adaptés à la structure de la commune et aux besoins immédiats des habitants.

Les besoins complémentaires exprimés restent ponctuels (poissonnerie, épicerie fine).

L'offre de restaurant est insuffisante pour une commune qui affiche une fonction touristique (3 restaurants sur la commune).

Ce tissu de base souffre d'un manque d'animation, et une implication accrue de la municipalité est attendue (animations, illuminations, ...).

L'accessibilité des commerces est perçue comme difficile.

Trafic routier trop important, sens circulatoire à améliorer, absence de déplacements doux pour se rendre vers les commerces de proximité.

UN TAUX DE CHOMAGE INFÉRIEUR À LA MOYENNE

Avec un taux de chômage de 8,8%, Simiane est plutôt bien lotie (CPA : 11,3%).

Les ateliers Agenda 21 ont insisté sur un déficit des dispositifs d'information sur l'emploi et les formations à l'échelle de la commune.

DEPLACEMENTS : UNE PREPONDERANCE DE LA VOITURE

La configuration géographique de la commune et le déficit de transports en commun conduisent à un usage prédominant de la voiture comme moyen de transport.

UNE INSUFFISANCE DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

La commune est reliée à Aix-en-Provence et Marseille par une ligne TER récemment rénovée.

La rénovation de la ligne a permis d'accroître la fréquence de desserte.

Mais l'utilisation quotidienne de la ligne, notamment pour les déplacements domicile / travail se heurte à plusieurs obstacles :

- ❖ une fréquence encore insuffisante pour que le service soit perçu comme totalement adapté aux besoins ;
- ❖ un relais encore déficient par les transports urbains, notamment côté Marseille ;
- ❖ une meilleure desserte à Gardanne qu'à Simiane, ce qui conduit des simianais à prendre le train à Gardanne ;
- ❖ un service (rénové) encore récent, ce qui n'a permis encore un changement profond des pratiques.

Toutefois, la ligne a connu depuis sa réouverture il y a deux ans un net regain de fréquentation. Un signe en est la saturation du parking de la gare.

Les autres lignes de transport en commun sont peu fréquentées.

En particulier, la ligne du Vallat, qui dessert une partie notable de la commune, s'avère inadaptée aux besoins et est très peu fréquentée.

Il manque des liaisons directes et pratiques pour de nombreuses destinations, en particulier pour la grande zone commerciale de Plan de Campagne.

UNE DESSERTE QUI FAVORISE L'USAGE DE LA VOITURE

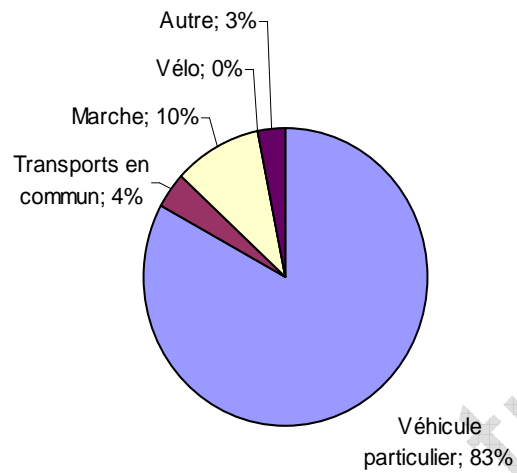
La voiture conserve une place prépondérante dans la vie des Simianais.

Quatre facteurs principaux y contribuent :

- ❖ l'étendue de l'habitat diffus, où le recours à la voiture apparaît incontournable en raison des distances et de la trop faible densité pour y proposer des alternatives efficaces ;
- ❖ l'importance des migrations pendulaires, où la voiture apporte une souplesse d'horaire et de trajet que n'offrent pas les transports en commun : il devient alors naturel de l'utiliser aussi pour les différents usages contigus au temps de travail (dépose des enfants à l'école, courses quotidiennes, ...) ;

- ❖ la faible offre en modes doux au sein de la commune ;
- ❖ la qualité du réseau routier (autoroute A51 relayée par la voie express de Gardanne).

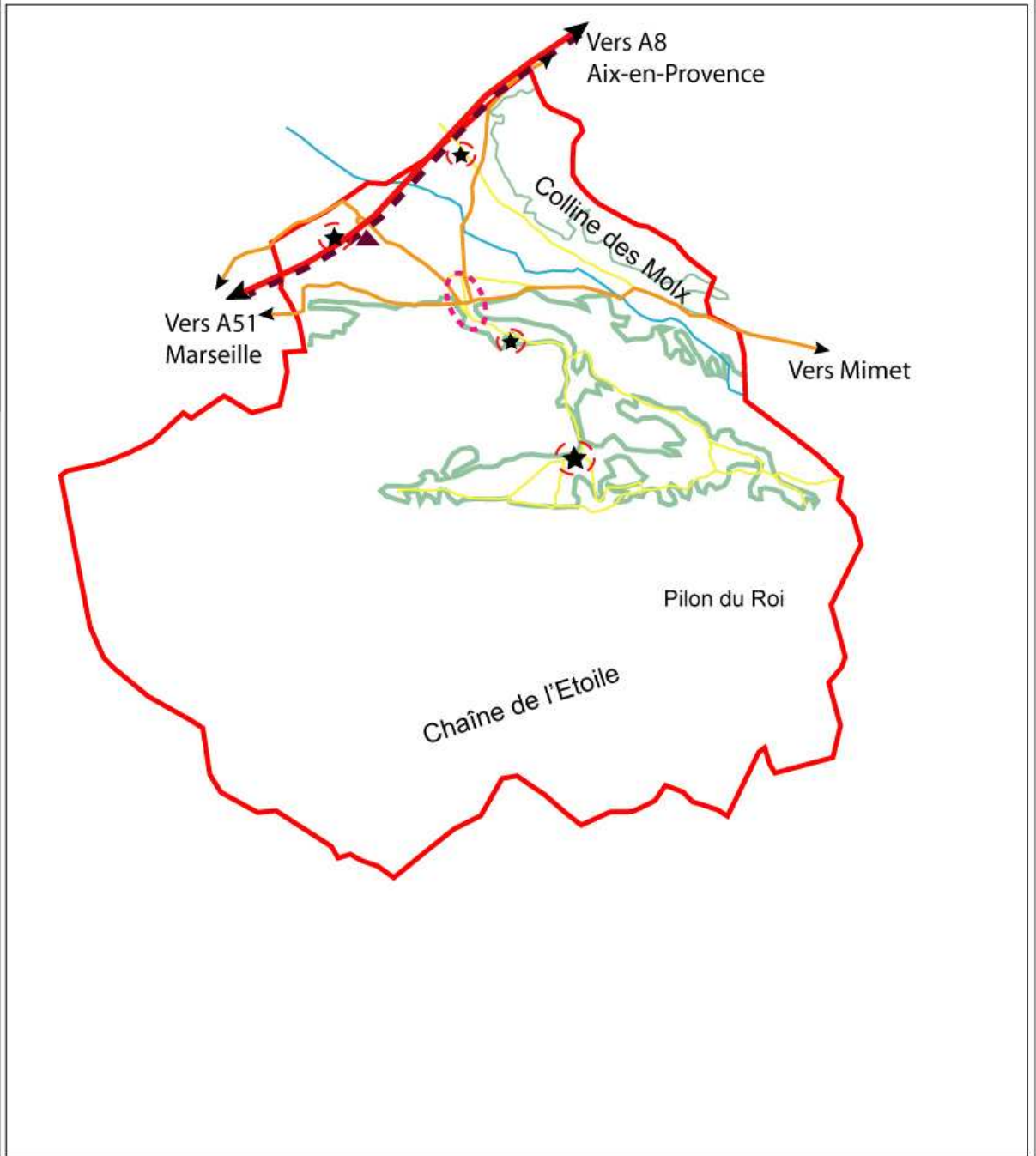
DES DEPLACEMENTS EFFECTUES EN QUASI TOTALITE
EN VOITURE



Sources : PDU de la Communauté du Pays d'Aix

Le covoiturage semble peu pratiqué, alors même qu'un dispositif spécifique a été mis en place par la commune.

Présentation Générale de la commune, Axes structurants
 UN AXE EST/OUEST STRUCTURANT UN RESEAU COMMUNAL NORD/SUD



Des situations de rupture dans la hiérarchie des voies

PLU SIMIANE-COLLONGUE DIAGNOSTIC TERRITORIAL 1.1 Présentation de la commune Mairie de Simiane-Collongue	Légende RD 6 Routes Départementales Routes Communales Chemin de fer Gare	Problèmes identifiés Centre Limite Communale Vallat Limite des massifs	0 300 1200 m Merchadier Léa 09/09
--	---	--	---

Les axes structurants de Simiane-Collongue

DES MODES DE DEPLACEMENT DOUX ENCORE PEU PRESENTS

Les cheminements piétons et pistes cyclables sont inexistantes ou quasi inexistantes sur le territoire communal.

Le réseau routier n'est pas adapté à la circulation des piétons et des cyclistes, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Les cheminements piétonniers traditionnels ont parfois disparu avec de nouveaux programmes immobiliers.

L'action « Marchons vers l'école » qui consiste à faire accompagner les enfants par un adulte afin de limiter les usages de la voiture a été abandonnée.

Ce projet qui a été impulsé par la Mairie n'a pas été suivi par les parents d'élève qui devaient prendre le relais bénévolement.

UN PLAN DE CIRCULATION AUTOMOBILE A REINVENTER

Si l'accès à Simiane est aisé, la circulation dans la commune manque de fluidité.

Parmi les points clés qui ressortent :

- ❖ l'enclavement des hauts quartiers : une seule voie d'accès pour un secteur qui regroupe un quart de la population communale ;
- ❖ le mauvais état du réseau secondaire : mais n'est-ce pas aussi un moyen d'y limiter la vitesse ?
- ❖ une circulation dans le village engorgée par le passage de la route de Mimet (la question de la déviation reste posée) et l'accès unique au secteur de St-Germain ;
- ❖ un sens unique dans le village qui fait débat : les usagers sont conscients du gain de fluidité, mais soulèvent le problème du rallongement des trajets quand ils sont obligés de faire tout le tour ; le bilan en termes de sécurité reste discuté ;
- ❖ le constat d'un usage prédominant de la voiture pour la desserte de la crèche et de l'école ;
- ❖ une difficulté d'accès aux services pour les personnes à mobilité réduite ;

L'offre de parking apparaît satisfaisante, même si elle oblige parfois à finir à pied...

LES ORIENTATIONS DU PDU

Un PDU a été adopté pour la Communauté du Pays d'Aix en 2005. Il a été annulé en 2008 mais permet de voir les grandes orientations que l'agglomération souhaite a priori retenir pour ses communes.

Il retient 10 objectifs, dont celles s'appliquant directement à Simiane Collongue qui peuvent se résumer à 3 grands thèmes :

- ❖ Renforcer l'intermodalité, en s'appuyant sur le réseau ferré existant et en le développant, en créant un réseau de transport en commun structurant et des pôles d'échanges entre eux. Améliorer l'attractivité des transports en commun en travaillant sur l'accessibilité, les fréquences, l'information, la sécurité, etc.
- ❖ Favoriser l'utilisation des vélos par la création de véritables aménagements sécurisés pour des déplacements de proximité (scolaires, interquartiers), selon un schéma communautaire. Sécuriser les parcours touristiques.
- ❖ Retrouver des espaces « doux » en centre ville, en sortant la voiture de l'hypercentre, en rendant accessibles et sécurisés les cheminements doux.

Document de travail

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

UNE IDENTITE COMMUNALE A ENTREtenir

La forte croissance démographique a profondément modifié la « culture » du village.

Echanges et convivialité, évolution et tradition : comment conserve-t-on l'histoire et les traditions d'une commune ?

Les nouveaux résidents peuvent venir de communes moins favorisées sur les plans culturel et associatif : ils sont satisfaits de l'offre de service culturel, sportif et de loisir.

Les résidents plus anciens regrettent les évènements et manifestations du passé.

Il émerge une demande de recréer une « vie de village ».

Fêtes votives, marché de Noël, conseil municipal des jeunes : les propositions spontanées sont diverses, mais se rejoignent sur la nécessité de renforcer la vie collective du village autour de son histoire et de ses traditions.

Le constat du déclin du marché du samedi est largement partagé. La suppression de l'école le samedi matin a réduit l'affluence du marché. Peut-être faut-il en modifier le jour ?

Un « pack des nouveaux arrivants » communal leur permettrait de localiser et d'apprécier l'ensemble des services disponibles sur la commune.

FONCTIONNEMENT ET DISPONIBILITE DES SERVICES URBAINS

Répartition

Heures d'ouverture

SOCIABILITE

(centres sociaux, MJC, équipements culturels, jardins publics... favorisant les relations interpersonnelles)

UNE FORTE DYNAMIQUE CULTURELLE

La commune présente une offre importante en matière de culture, sports et loisirs, adaptée à la typologie de la population.

- ❖ un Office Municipal de la Culture efficace et dynamique qui propose des spectacles variés et intéressants ;
- ❖ un Office du tourisme perçu comme dynamique ;

- ❖ un nombre important d'associations dans différents domaines : culture, loisir, sport..., animées par un réseau de bénévoles très investis ;
- ❖ un regroupement géographique des activités (complexe sportif et culturel, stade, collège) ;
- ❖ un panel important d'activités de qualité sur la commune que ce soit dans le domaine sportif (presque tous les sports sont dispensés sur Simiane), de la musique (existence d'une école de musique avec également quasiment tous les instruments proposés à l'étude), artistique (théâtre, arts divers) et adaptées à tout type d'âge.

Il demeure pourtant encore de fortes attentes d'une population exigeante dans ce domaine :

- ❖ demande d'une maison des associations pour fédérer cette diversité d'activités et permettre une meilleure coordination (par exemple, des manifestations) ;
- ❖ amélioration de la communication entre la mairie et les associations ;
- ❖ attente d'une disponibilité accrue des lieux d'accueil et d'un accroissement de l'offre de salles ;
- ❖ attente d'infrastructures supplémentaires pour certaines activités (skate parc, dojos, stade de rugby, salle de combat, piscine, ...), qui ne sont peut-être pas à l'échelle de la commune ;
- ❖ une offre de salles de spectacles perçue comme encore insuffisante, même si la salle existante est l'une des plus grandes de la CPA ;
- ❖ amélioration de l'accueil des enfants de moins de 4 ans pendant les vacances scolaires qui ne sont ni acceptés au centre aéré, ni à la halte garderie ;
- ❖ manque d'activités proposées par le centre aéré de la commune notamment pour les 3 à 6 ans.

On constate une méconnaissance importante par la population des actions municipales pourtant nombreuses.

SOLIDARITES

Les démarches de solidarité sont bien représentées sur la commune.

Les ateliers ont relevé entre autres : les colis de fin d'année et repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans, le CIQ dans les Hauts Quartiers, la fête des voisins, le tissu associatif dense qui permet un lien social et une mixité non négligeable, la garderie gratuite, la journée de balisage des sentiers pédestres dans les collines, la fréquentation du Don su sang conséquente sur la Commune, le futur projet Bédouffe Intergénérationnel , la visite mutuelle des résidents de la Maison de retraite et des enfants de la crèche, le bureau de l'emploi, la démarche « Actif Jeune » (soutien scolaire et activités), de nombreuses AMAP sur la commune...

ACCUEIL DES PERSONNES EN DIFFICULTES

(handicapés, personnes âgées, malades,...)

DES ESPACES DE VIE A DEVELOPPER

Un déficit en lieux de vie collectifs est ressenti sur la commune.

Le cours des Héros est fortement perçu comme la « place » centrale du village.

La majeure partie de la population travaillant à l'extérieur, la vie collective nécessite d'être organisée, et d'aucuns regrettent l'absence de lieux de vie, de fêtes votives, etc.

Il manque des lieux de convivialité et d'échange qui facilitent les rencontres interdisciplinaires, intergénérationnelles.

La commune manque de lieux qui ne nécessitent pas d'encadrement : parcs pour les enfants et les adolescents, circuits de VTT ou de cross, skatepark...

Il en résulte quelques problèmes de cohabitation entre les générations.

Il manque de lieux permettant aux jeunes de se retrouver sans gêner.

Simiane est une commune qui compte beaucoup de jeunes, très demandeurs d'activités.

En parallèle, une demande émerge pour développer les lieux de rencontre pour les personnes âgées.

LES ENJEUX DE LA COMMUNE

A une structure de population en croissance (population assez jeune, avec beaucoup d'enfants, bonne diversité sociologique) se substitue progressivement aujourd'hui une structure de population plus stable (qui tend donc à vieillir, avec moins d'enfants) et plus aisée (cadres).

Un choix fort en termes de structure de population va donc se poser à la commune dans les prochaines années.

A l'extrême, l'alternative se pose entre deux visions opposées :

- ❖ une relative fermeture de la commune, qui assure la préservation du cadre de vie actuel de la population présente, en visant un certain statu quo ; mais cette relative stabilité suppose d'accepter le non renouvellement, et donc le vieillissement de la population, avec ce que cela suppose d'évolution des services (fermeture de classes, modification des besoins d'équipements, perte progressive de la dynamique de la commune) ;
- ❖ ou la recherche volontariste d'un maintien d'une population équilibrée, qui implique une nécessaire croissance qui pourra bousculer les habitudes, avec l'accent mis sur l'amélioration de l'offre de logements sociaux et intermédiaires, tout en garantissant la préservation générale du cadre de vie qui constitue l'atout majeur de la commune.

La politique de logements sera donc au centre des réflexions.

Un objectif de respecter les contraintes légales en matière de logement social, de favoriser l'accès au logement des ménages jeunes et des catégories sociales intermédiaires, impliquera une certaine densification de l'habitat, un développement de l'habitat collectif.

La contrainte principale sera dans la gestion de l'espace dont la disponibilité est aujourd'hui assez limitée.

La densification des hauts quartiers paraît aujourd'hui difficile en raison des difficultés d'accès, des limitations dans les équipements publics, des contraintes paysagères. Les zones d'habitat diffus des coteaux de Gadie, à l'est de la commune sont déjà largement urbanisées.

Même si la protection réglementaire de toute la zone boisée qui couvre 80% du territoire communal ne s'étend pas au nord jusqu'aux confins de l'urbanisation actuelle (sur les collines entre Bédouffe et St-Germain, notamment), il semble difficile d'y voir de secteurs potentiels de développement.

C'est donc dans la plaine que se concentre l'essentiel des enjeux d'occupation de l'espace, avec une concurrence à gérer entre :

- ❖ la volonté affichée de promouvoir l'agriculture
- ❖ la nécessité de dégager de nouveaux espaces d'urbanisation
- ❖ l'objectif de développer les zones d'activité (celle du Safre notamment)

- ❖ la nécessaire prise en compte des zones inondables, avec notamment l'impératif de ne pas aggraver les risques pour les communes situées à l'aval.

S'il n'est pas envisageable de modifier radicalement le caractère résidentiel de la commune, le développement d'une offre d'emploi de proximité reste un objectif.

Cet objectif peut recouvrir plusieurs formes qu'il faudra hiérarchiser :

- ❖ favoriser le développement des micro-entreprises qui constituent le cœur du tissu économique de Simiane, en leur offrant des sites d'accueil avec tous les services nécessaires ;
- ❖ développer une agriculture de proximité si sa viabilité économique est assurée ;
- ❖ permettre l'implantation de nouveaux services de proximité (commerces, ...) ;
- ❖ favoriser le télétravail (liaison internet haut débit).

Un des enjeux majeurs de la commune sera de développer un réseau de déplacement cohérent avec le mode d'urbanisation qui sera choisi.

Si le développement des transports en commun ne relève guère de l'échelle communale, la politique de déplacements pourra retenir deux priorités :

- ❖ assurer une offre de modes doux qui permette de réduire réellement l'usage de la voiture pour les besoins locaux ;
- ❖ recomposer le plan de circulation en fonction de la nouvelle organisation du territoire, pour améliorer la circulation dans le centre village, fluidifier le trafic et dévier la circulation vers la route de Mimet.